

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 9 juillet 2013** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : la mairesse, madame Lucie F. Roussel et les conseillers et conseillère, messieurs Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Jacques Bourbonnais, Yvon Brière, Pierre Vocino, Yves Sénécal et madame Suzanne Perron, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Manon Thériault, sont également présents.

2013-07-267

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal et résolu unanimement :

1. **PRIÈRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 25 juin 2013.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 3 juin 2013.
 - 5.2 Correspondances de l'Autorité des marchés financiers et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
6. **ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 7695, rue Johanne (lot 2 267 463 du cadastre du Québec).
7. **RÈGLEMENTS**
 - 7.1 Adoption du règlement décrétant une dépense et un emprunt de 466 000 \$ afin de financer le coût supplémentaire de la nouvelle évaluation municipale uniformisée du terrain à être acquis de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries aux fins de la construction d'un aréna.
8. **RÉSOLUTIONS**
 - 8.1 Dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 7695, rue Johanne (lot 2 267 463 du cadastre du Québec).
 - 8.2 Octroi d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes avec cabine d'équipe et benne basculante pour le Service des travaux publics – retrait de l'option de rachat des camionnettes RAM 2001.
 - 8.3 Autorisation de signature – Convention collective des employés cols bleus.
 - 8.4 Approbation des états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation de La Prairie.
 - 8.5 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-023 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0169 concernant le remplacement de fenêtres assujettie aux secteurs PIIA «Site patrimonial» et «Bourg» - 130, rue Sainte-Marie (zone H-002).

- 8.6 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-024 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0184 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment assujettie aux secteurs PIIA «Site patrimonial» et «Bourg» - 184, rue Sainte-Marie (zone H-008).
- 8.7 Modification à la demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-025 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0152 concernant le remplacement de huit fenêtres assujettie aux secteurs PIIA «Site patrimonial» et «Bourg» - 236-238, rue Sainte-Marie (zone H-008) .
- 8.8 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-029 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0241 concernant l'implantation d'une enseigne sur socle en marge avant assujettie au secteur PIIA «chemin de Saint-Jean» - 660, chemin de Saint-Jean (zone C-032).
- 8.9 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-033 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0249 concernant le remplacement de fenêtres assujettie aux secteurs PIIA «Site patrimonial» et «Bourg» - 152, rue Saint-Laurent (zone H-002).
- 8.10 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-039 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0265 concernant l'aménagement d'une aire de stationnement assujettie au secteur PIIA «Industriel» - 1250, rue Industrielle (zone I-504).
- 8.11 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-041 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0256 concernant l'installation d'une thermopompe et la construction d'une clôture assujettie aux secteurs PIIA «Site patrimonial» et «Bourg» - 102-106 rue, Saint-Georges (zone H-008).
- 8.12 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-042 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0298 concernant l'installation d'enseignes à plat sur le bâtiment assujettie au secteur PIIA «boulevard Taschereau» - 150, boulevard Taschereau (zone C-124).
- 8.13 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-044 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0299 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment assujettie au secteur PIIA «boulevard Taschereau» - 1030, boulevard Taschereau (zone C-625).
- 8.14 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-045 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0300 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment assujettie au secteur PIIA «boulevard Taschereau» - 1028, boulevard Taschereau (zone C-625).
- 8.15 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-046 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0262 concernant le remplacement de fenêtres et d'une porte assujettie au secteur PIIA «boulevard Taschereau – tronçon chemin de Saint-Jean/rue Longtin» - 521, boulevard Taschereau (zone C-029).
- 8.16 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-047 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0267 concernant l'installation d'une clôture assujettie au secteur PIIA «chemin de Saint-Jean» - 1355, chemin de Saint-Jean (zone C-212).
- 8.17 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-048 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0315 concernant le remplacement des portes et fenêtres assujettie au secteur PIIA «Faubourg» - 365-395, rue Notre-Dame (zone H-026).
- 8.18 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-049 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0309 concernant le remplacement des portes et fenêtres assujettie au secteur PIIA «Faubourg» - 305-355, rue Saint-Henri (zone H-026).
- 8.19 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-051 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0317 concernant le remplacement

des portes et fenêtres assujettie au secteur PIIA «Faubourg» - 300-330, rue Saint-Paul (zone H-026).

- 8.20 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-053 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0319 concernant le remplacement d'une fenêtre par une porte assujettie au secteur PIIA «Faubourg» - 369-375, rue Saint-Georges (zone H-021)
- 8.21 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-054 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0326 concernant le remplacement de portes et fenêtres assujettie aux dispositions du PIIA applicables aux habitations multifamiliales – 320, rue Conrad-Pelletier (zone H-717).
- 8.22 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-055 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0327 concernant le remplacement de fenêtres assujettie au secteur PIIA «La Citière» - 250, rue Bellevue (zone H-139).
- 8.23 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-057 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0337 concernant l'implantation d'un complexe commercial assujettie au secteur PIIA «chemin de Saint-Jean» - 1650, chemin de Saint-Jean (zone C-409).
- 8.24 Autorisation de signature – convention entre la Ville et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – modification du prix de vente.
- 8.25 Achat par la Ville du lot 5 251 880 du cadastre du Québec de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.
- 8.26 Renouvellement de l'adhésion de la Ville auprès de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.

9. VARIA

- 9.1 Domaine de la nature – levée partielle de servitude – bretelle de l'autoroute 30.
- 9.2 Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides.
- 9.3 Octroi d'un contrat pour la fourniture de lignes traditionnelles à commutation de circuits (Primary Rate Interface), de lignes analogiques traditionnelles et de lignes pour les télécopieurs.
- 9.4 Embauche de pompiers au Service de sécurité incendie.
- 9.5 Embauche d'une commis surnuméraire au Service des loisirs – Bibliothèque Léo-Lecavalier.
- 9.6 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques au cours de l'année 2013.
- 9.7 Avis de motion 2013-14 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement au parc Émilie-Gamelin.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

avec les modifications suivantes :

DE RETIRER le point 8.4 – Approbation des états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation de La Prairie.

D'AJOUTER le point 9.8 – Aide financière – Tragédie à Lac-Mégantic.

ADOPTÉE

2013-07-268

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 25 juin 2013 à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE

2013-07-269

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 5 juillet 2013 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 984 762,95 \$ pour les activités financières, de 243 415,67 \$ pour les activités d'investissement et de 1 191 159,82 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 3 JUIN 2013

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la municipalité.

DÉPÔT DE CORRESPONDANCES DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Les correspondances de l'Autorité des marchés financiers et du ministère des Affaires, municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant respectivement la *Loi sur les contrats des organismes publics* / Autorisation refusée à Dessau inc. et la procédure à suivre pour la poursuite de contrats avec une entreprise récemment inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics reçues le 2 juillet 2013 sont déposées.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 7695, RUE JOHANNE (LOT 2 267 463 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

La demande a pour objet de permettre le maintien d'une habitation unifamiliale implantée de façon dérogatoire par rapport à la marge avant prescrite. L'habitation unifamiliale est implantée à 6,39 mètres de la limite avant de terrain alors que le règlement de zonage numéro 1250 prescrit une marge avant minimale de 7,0 mètres.

La dérogation nécessaire est de l'ordre de 0,61 mètre.

Madame la Mairesse invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

2013-07-270

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1340-E

ATTENDU l'avis de motion 2013-13 donné lors de la séance ordinaire tenue le 25 juin 2013;

ATTENDU que toutes et chacune des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées, notamment celle relative à la dispense de lecture du règlement;

ATTENDU que ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 466 000 \$, que l'objet de ce règlement est de pourvoir au paiement d'une dépense en immobilisation, soit le financement du coût supplémentaire de la nouvelle évaluation municipale uniformisée du lot 5 251 880 du cadastre du Québec à être acquis de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries aux fins de la construction d'un aréna;

ATTENDU que l'emprunt de 466 000 \$ est remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans, par les contribuables de l'ensemble de la municipalité;

ATTENDU que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1340-E

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 466 000 \$ AFIN DE FINANCER LE COÛT SUPPLÉMENTAIRE DE LA NOUVELLE ÉVALUATION MUNICIPALE UNIFORMISÉE DU TERRAIN À ÊTRE ACQUIS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES AUX FINS DE LA CONSTRUCTION D'UN ARÉNA

ADOPTÉE

2013-07-271

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 7695, RUE JOHANNE (LOT 2 267 463 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 7695, rue Johanne (lot 2 267 463 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande a pour objet de permettre le maintien d'une habitation unifamiliale implantée de façon dérogatoire par rapport à la marge avant prescrite. L'habitation unifamiliale est implantée à 6,39 mètres de la limite avant de terrain alors que le règlement de zonage numéro 1250 prescrit une marge avant minimale de 7,0 mètres;

ATTENDU que la dérogation nécessaire est de 0,61 mètre;

ATTENDU la recommandation 2013-29 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 3 juin 2013;

ATTENDU l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2013-07-272

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DEUX CAMIONNETTES AVEC CABINE D'ÉQUIPE ET BENNE BASCULANTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – RETRAIT DE L'OPTION DE RACHAT DES CAMIONNETTES RAM 2001

ATTENDU que la Ville a octroyé, en vertu de la résolution numéro 2013-05-208, le contrat pour la fourniture de deux camionnettes avec cabine d'équipe et benne basculante pour le Service des travaux publics à Rive-Sud Chrysler Dodge inc.;

ATTENDU que la Ville s'est alors prévalué de l'option d'échange prévue au devis pour les véhicules Dodge RAM numéro 126 et numéro 138;

ATTENDU que la Ville ne souhaite plus se départir de ces véhicules;

ATTENDU que le retrait de cette option n'a pas pour effet de modifier l'ordre des soumissionnaires, lequel demeure le suivant:

| SOUSSIONNAIRES | PRIX VÉHICULES AVEC BENNES (SANS ÉCHANGE) | OPTION FLÈCHES DE SIGNALISATION | PRIX TOTAL (INCLUANT LES TAXES) |
|--|--|--|--|
| Rive-Sud Chrysler Dodge inc. | 98 179,93 \$ | 5 803,48 \$ | 103 983,41 \$ |
| Jacques Olivier Ford inc. | 103 767,23 \$ | 2 903,11 \$ | 106 670,34 \$ |
| Equifab inc. | 106 695,44 \$ | disponible sur demande | 106 695,44 \$ |
| 9229-3786 Québec inc. Donnacona Chrysler | 102 084,98 \$ | 5 803,48 \$ | 107 888,46 \$ |
| P.E. Boisvert Auto limitée | 107 111,78 \$ | 5 803,94 \$ | 112 915,72 \$ |

ATTENDU que le soumissionnaire à qui le contrat a été octroyé accepte qu'il n'y ait plus d'échange;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de deux camionnettes avec cabine d'équipe et benne basculante, incluant l'option de flèches de signalisation, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rive-Sud Chrysler Dodge inc., au prix de 103 983,41 \$, taxes incluses, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-13-121 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1335-E.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

La présente résolution remplace la résolution numéro 2013-05-208.

ADOPTÉE

2013-07-273

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail 2012-2015 entre la Ville et le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employés cols bleus).

Cette convention entre en vigueur à la date de signature, sauf les dispositions relatives aux salaires et aux bonis de quart de travail (usine de filtration) qui sont rétroactives au 1er janvier 2012. Elle se terminera le 31 décembre 2015.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette dépense pour les années 2014 à 2015 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2013-07-274

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-023 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0169 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA «SITE PATRIMONIAL» ET «BOURG» - 130, RUE SAINTE-MARIE (ZONE H-002)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-46 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-023 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0169 concernant le remplacement de fenêtres pour l'immeuble situé au 130, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE

2013-07-275

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-024 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0184 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À PLAT SUR LE BÂTIMENT ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA «SITE PATRIMONIAL» ET «BOURG» - 184, RUE SAINTE-MARIE (ZONE H-008)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-47 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-024 associée à la demande de certificat

d'autorisation numéro 2013-0184 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment pour l'immeuble situé au 184, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE

2013-07-276

MODIFICATION À LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-025 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0152 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE HUIT FENÊTRES ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA «SITE PATRIMONIAL» ET «BOURG» - 236-238, RUE SAINTE-MARIE (ZONE H-008)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-48 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification du PIIA numéro 2013-025 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0152 concernant le remplacement de huit fenêtres pour l'immeuble situé au 236-238, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE

2013-07-277

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-029 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0241 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE SUR SOCLE EN MARGE AVANT ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «CHEMIN DE SAINT-JEAN» - 660, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-032)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-49 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-029 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0241 concernant l'implantation d'une enseigne sur socle en marge avant pour l'immeuble situé au 660, chemin de Saint-Jean, aux conditions stipulées dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-07-278

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-033 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0249 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA «SITE PATRIMONIAL» ET «BOURG» - 152, RUE SAINT-LAURENT (ZONE H-002)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-50 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-033 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0249 concernant le remplacement de fenêtres pour l'immeuble situé au 152, rue Saint-Laurent.

ADOPTÉE

2013-07-279

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-039 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0265 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «INDUSTRIEL» - 1250, RUE INDUSTRIELLE (ZONE I-504)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-52 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-039 associée à la demande d'autorisation numéro 2013-0265 concernant l'aménagement d'une aire de stationnement pour l'immeuble situé au 1250, rue Industrielle, aux conditions stipulées dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-07-280

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-041 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0256 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE ET LA CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA «SITE PATRIMONIAL» ET «BOURG» - 102-106 RUE, SAINT-GEORGES (ZONE H-008)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-53 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-041 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0256 concernant l'installation d'une thermopompe et la construction d'une clôture pour l'immeuble situé au 102-106, rue Saint-Georges.

ADOPTÉE

2013-07-281

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-042 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0298 CONCERNANT L'INSTALLATION D'ENSEIGNES À PLAT SUR LE BÂTIMENT ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «BOULEVARD TASCHEREAU» - 150, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-124)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-54 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-042 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0298 concernant l'installation d'enseignes à plat sur le bâtiment pour l'immeuble situé au 150, boulevard Taschereau.

ADOPTÉE

2013-07-282

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-044 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0299 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À PLAT SUR LE BÂTIMENT ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «BOULEVARD TASCHEREAU» - 1030, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-625)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-55 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-044 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0299 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment pour l'immeuble situé au 1030, boulevard Taschereau.

ADOPTÉE

2013-07-283

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-045 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0300 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À PLAT SUR LE BÂTIMENT ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «BOULEVARD TASCHEREAU» - 1028, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-625)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-56 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-045 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0300 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment pour l'immeuble situé au 1028, boulevard Taschereau.

ADOPTÉE

2013-07-284

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-046 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0262 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES ET D'UNE PORTE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «BOULEVARD TASCHEREAU – TRONÇON CHEMIN DE SAINT-JEAN/RUE LONGTIN» - 521, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-029)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-57 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-046 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0262 concernant le remplacement de fenêtres et d'une porte pour l'immeuble situé au 521, boulevard Taschereau.

ADOPTÉE

2013-07-285

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-047 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0267 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «CHEMIN DE SAINT-JEAN» - 1355, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-212)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-58 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-047 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0267 concernant l'installation d'une clôture pour l'immeuble situé au 1355, chemin de Saint-Jean.

ADOPTÉE

2013-07-286

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-048 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0315 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «FAUBOURG» - 365-395, RUE NOTRE-DAME (ZONE H-026)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-59 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-048 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0315 concernant le remplacement des portes et fenêtres pour l'immeuble situé au 365-395, rue Notre-Dame.

ADOPTÉE

2013-07-287

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-049 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0309 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «FAUBOURG» - 305-355, RUE SAINT-HENRI (ZONE H-026)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-60 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-049 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0309 concernant le remplacement des portes et fenêtres pour l'immeuble situé au 305-355, rue Saint-Henri.

ADOPTÉE

2013-07-288

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-051 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0317 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «FAUBOURG» - 300-330, RUE SAINT-PAUL (ZONE H-026)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-61 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-051 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0317 concernant le remplacement des portes et fenêtres pour l'immeuble situé au 300-330, rue Saint-Paul.

ADOPTÉE

2013-07-289

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-053 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0319 CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE PAR UNE PORTE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «FAUBOURG» - 369-375, RUE SAINT-GEORGES (ZONE H-021)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-63 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-053 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0319 concernant le remplacement d'une fenêtre par une porte pour l'immeuble situé au 369-375, rue Saint-Georges.

ADOPTÉE

2013-07-290

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-054 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0326 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE PORTES ET FENÊTRES ASSUJETTIE AUX DISPOSITIONS DU PIIA APPLICABLES AUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES – 320, RUE CONRAD-PELLETIER (ZONE H-717)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-64 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-054 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0326 concernant le remplacement de portes et de fenêtres pour l'immeuble situé au 320, rue Conrad-Pelletier.

ADOPTÉE

2013-07-291

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-055 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0327 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «LA CITIÈRE» - 250, RUE BELLEVUE (ZONE H-139)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-65 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-055 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0327 concernant le remplacement de fenêtres pour l'immeuble situé au 250, rue Bellevue.

ADOPTÉE

2013-07-292

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-057 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0337 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN COMPLEXE COMMERCIAL ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA «CHEMIN DE SAINT-JEAN» - 1650, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-409)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-66 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-057 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0337 concernant l'implantation d'un complexe commercial pour l'immeuble situé au 1650, chemin de Saint-Jean, aux conditions stipulées dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-07-293

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 2013-05-176, la Ville a autorisé la signature d'une entente avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, laquelle a notamment pour objet la vente de gré à gré du lot 5 251 880 du cadastre du Québec à la Ville par la Commission scolaire au prix de 844 452,16 \$, aux fins d'y faire construire un aréna;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le texte de cette entente afin que la contrepartie pour l'achat du terrain corresponde à la valeur de l'évaluation uniformisée du terrain;

ATTENDU que cette valeur est de 1 246 362 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la modification du texte de l'entente à intervenir entre la Ville et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries afin de remplacer le prix de vente du lot 5 251 880 du cadastre du Québec fixé à 844 456,16 \$ par la valeur de l'évaluation uniformisée dudit lot, soit 1 246 362 \$.

Tous les autres termes de l'entente demeurent inchangés.

ADOPTÉE

2013-07-294

ACHAT PAR LA VILLE DU LOT 5 251 880 DU CADASTRE DU QUÉBEC DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ACQUÉRIR de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le lot 5 251 880 du cadastre du Québec d'une superficie de 18 493,3 m², pour le prix de 1 246 362 \$, plus les taxes applicables.

La Ville acquiert ce terrain aux fins d'y faire construire un aréna à deux glaces et un stationnement conformément aux termes de la convention intervenue avec la commission scolaire en vertu de la résolution 2013-05-176.

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tout autre document requis aux fins de donner suite à la présente résolution.

Cette dépense, pour un montant maximum de 981 500 \$, sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1336-E. Quant au solde du prix de vente, il sera imputé au règlement numéro 1340-E. L'achat du terrain et son paiement demeure toutefois conditionnel à l'entrée en vigueur dudit règlement.

ADOPTÉE

2013-07-295

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'adhésion de deux membres du conseil, indistinctement, à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon, pour l'année financière 2013-2014.

Les frais d'adhésion s'élèvent au montant total de 544,98 \$, incluant les taxes applicables.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-07-296

DOMAINE DE LA NATURE – LEVÉE PARTIELLE DE SERVITUDE – BRETELLE DE L'AUTOROUTE 30

ATTENDU que la Ville souhaite amorcer sous peu l'implantation des services municipaux sur la prolongation du boulevard de Palerme, plus précisément désigné le boulevard de la Belle-Dame;

ATTENDU qu'il existe une servitude de nonaccès publiée en 1995 par le ministère des Transports du Québec (MTQ) à l'intersection de la prolongation dudit boulevard et de la bretelle autoroutière de l'autoroute 30;

ATTENDU que la Ville souhaite obtenir l'autorisation du MTQ afin que les véhicules qui effectueront les travaux puissent traverser ladite servitude de nonaccès avant que la levée ne soit effective;

ATTENDU que le MTQ requiert à cette fin certains engagements de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal
et résolu unanimement :

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec que la Ville accepte le prix demandé de 360 000 \$ pour la levée de la servitude;

DE CONFIRMER que la rue projetée, pour laquelle la servitude doit être levée, sera entièrement sous juridiction municipale;

DE CONFIRMER que la Ville accepte les conditions usuelles associées à une telle levée de servitude, notamment le fait que les frais de préparation des actes notariés sont à sa charge bien qu'elles doivent respecter les directives du ministère;

QUE la Ville réitère sa volonté de conclure une entente avec le ministère quant à l'aménagement de la future intersection, les plans de cet aménagement étant en cours de préparation.

ADOPTÉE

2013-07-297

RÉSOLUTION CONTRE LE TRANSPORT DE DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES

ATTENDU que le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU que ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU que jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU que la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU qu'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU que les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU que les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU que la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU que ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU que les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU que la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU que le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU que le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU que tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie s'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;

D'EXHORTER les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;

D'EXHORTER les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains

des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

ADOPTÉE

2013-07-298

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE LIGNES TRADITIONNELLES À COMMUTATION DE CIRCUITS (PRIMARY RATE INTERFACE – PRI), DE LIGNES ANALOGIQUES TRADITIONNELLES ET DE LIGNES POUR LES TÉLÉCOPIEURS

ATTENDU que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de lignes traditionnelles à commutation de circuits (Primary Rate Interface – PRI), de lignes analogiques traditionnelles et de lignes pour les télécopieurs;

ATTENDU que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que le seul soumissionnaire est le suivant:

| SOUMISSIONNAIRE | DESCRIPTION | QUANTITÉ | MONTANT MENSUEL | TOTAL |
|------------------------|--------------------------------------|-----------------|------------------------|---------------------|
| Vidéotron S.E.N.C. | Ligne PRI | 2 | 578,00 \$ | 1 156,00 \$ |
| | Ligne fax et téléphonique analogique | 22 | 26,95 \$ | 592,90 \$ |
| Total mensuel | | | | 1 748,90 \$ |
| total 36 mois | | | | 62 960,40 \$ |
| TPS | | | | 3 148,02 \$ |
| TVQ | | | | 6 280,30 \$ |
| Grand Total | | | | 72 388,72 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de lignes traditionnelles à commutation de circuits (Primary Rate Interface – PRI), de lignes analogiques traditionnelles et de lignes pour les télécopieurs au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vidéotron S.E.N.C., aux prix unitaires soumissionnés. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro FI2013-04 et à la soumission retenue.

La valeur annuelle approximative de ce contrat pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 est de 24 129,57 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER la directrice des Services administratifs et financiers ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

De réserver à même le budget des années visées les sommes nécessaires au paiement de ce contrat.

ADOPTÉE

2013-07-299

EMBAUCHE DE POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER messieurs Simon Dupuis, Yannick Csoman, Steven Kiekeman Fontaine, Jean-Daniel Lapierre et Ian Brisson à titre de pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie.

Ces embauches sont faites aux conditions de la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de La Prairie et prennent effet à la date d'adoption de la présente résolution.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-07-300

EMBAUCHE D'UNE COMMIS SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS - BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Senécal et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Lili Trudel au poste de commis surnuméraire à la bibliothèque Léo-Lecavalier. Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective des employé(e)s de bureau.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-07-301

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES AU COURS DE L'ANNÉE 2013

ATTENDU que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la réalisation d'études géotechniques au cours de l'année 2013;

ATTENDU que trois firmes ont été invitées mais que le seul soumissionnaire est le suivant :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT (TAXES INCLUSES) |
|----------------------|-------------------------------------|
| Groupe ABS | 25 869,38 \$ |

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU que le soumissionnaire a obtenu le pointage suivant :

| SOUSSIONNAIRE | POINTAGE | POINTAGE FINAL APRÈS APPLICATION DE LA FORMULE | RANG |
|----------------------|-----------------|---|-------------|
| Groupe ABS | 77 | 49.09 | 1 |

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat pour la réalisation d'études géotechniques au cours de l'année 2013 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe ABS, au prix forfaitaire de 25 869,38 \$, taxes incluses, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres Génie / 2013-08 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce mandat.

L'octroi du présent mandat et son paiement demeurent conditionnels à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1339-E.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2013-14

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC ÉMILIE-GAMELIN

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement au parc Émilie-Gamelin.

2013-07-302

AIDE FINANCIÈRE – TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC

ATTENDU la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

ATTENDU que devant l'ampleur de cette tragédie, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

ATTENDU que l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicomis «Tragédie/Lac-Mégantic 2013»;

ATTENDU que la Ville de La Prairie est solidaire de la municipalité de Lac-Mégantic;

ATTENDU que la Ville de La Prairie souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

QUE la Ville de La Prairie autorise le versement d'une somme de 2 400 \$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie/Lac-Mégantic 2013 pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic touchée par une tragédie ferroviaire.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2013-07 303

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mme LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

Me MANON THÉRIAULT, greffière

Ce 9 juillet 2013

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 juillet 2013.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière